



Procès-verbal
Le vendredi, 17 décembre 1999 - n° 81

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Landry, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, dépose :

Le rapport annuel de la Commission des valeurs mobilières du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 857-19991217)

Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel du Commissaire aux plaintes sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 858-19991217)

Le rapport annuel, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

(Dépôt n° 859-19991217)

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le rapport annuel 1998-1999 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre soit déferé à la Commission des affaires sociales pour étude;

QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

17 décembre 1999

Cette motion est adoptée.

M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, dépose :

Le rapport annuel de l'Université du Québec et de ses établissements, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1999.

(Dépôt n° 860-19991217)

Le rapport annuel du Conseil permanent de la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 861-19991217)

Mme Lemieux, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 862-19991217)

Mme Goupil, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel du ministère de la Justice, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 863-19991217)

M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, dépose :

Le rapport annuel de l'Office de la protection du consommateur, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 864-19991217)

17 décembre 1999

Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport d'activités du Conseil consultatif de la lecture et du livre, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 865-19991217)

Le rapport d'activités de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), accompagné de trois annexes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 866-19991217)

Copie d'un protocole d'entente entre la ministre de la Culture et des Communications et la Motion Picture Association et ses membres.

(Dépôt n° 867-19991217)

M. Julien, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, dépose :

Le rapport annuel de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 868-19991217)

M. Brassard, leader du gouvernement, dépose :

Les réponses aux questions écrites de M. Bordeleau (Acadie) concernant les sujets suivants :

Le recensement et l'évaluation des ponts au Québec. Question n° 19, *Feuilleton et préavis* du 25 novembre 1999.

(Dépôt n° 869-19991217)

Le contrôle routier au Québec. Question n° 20, *Feuilleton et préavis* du 25 novembre 1999.

(Dépôt n° 870-19991217)

La réponse à la question écrite de Mme Beauchamp (Sauvé) concernant les projets octroyés à des organismes culturels par Emploi-Québec. Question n° 15, *Feuilleton et préavis* du 2 novembre 1999.

(Dépôt n° 871-19991217)

17 décembre 1999

La réponse à la question écrite de M. Marsan (Robert-Baldwin) concernant la publication de fascicules par Emploi-Québec. Question n° 16, *Feuilleton et préavis* du 9 novembre 1999.

(Dépôt n° 872-19991217)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 16 juillet 1999, adressée à M. Michel Labonté, directeur de l'administration au bureau du Protecteur du citoyen, par M. Pierre Cliche, directeur des programmes administratifs, sociaux et de santé au Sous-secrétariat aux politiques budgétaires et aux programmes du Conseil du trésor, concernant la revue des programmes 2000-2001.

(Dépôt n° 873-19991217)

Copie de la projection budgétaire pluriannuelle 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003 du Protecteur du citoyen.

(Dépôt n° 874-19991217)

Dépôts de rapports de commissions

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose les rapports de la Commission de l'administration publique qui :

en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*, a entendu : le 25 août 1999, le sous-ministre du Revenu par intérim et le directeur du Centre de perception fiscale concernant l'examen du rapport de gestion 1998-1999 de l'unité autonome de service; le 15 septembre 1999, le sous-ministre des Affaires municipales, le sous-ministre des Transports et le sous-ministre de la Culture et des Communications concernant la gestion des programmes de subventions aux municipalités; les 3 et 16 novembre 1999, le sous-ministre de la Solidarité sociale concernant la gestion du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail; le 10 novembre 1999, le Curateur public concernant le suivi des recommandations du Vérificateur général et de la Commission de l'administration publique sur sa gestion. La Commission a également tenu des séances de travail les 24 et 25 août, les 14, 15 et 30 septembre, le 26 octobre, les 9, 10 et 16 novembre, ainsi que le 15 décembre 1999. Le rapport contient 14 recommandations.

17 décembre 1999

(Dépôt n° 875-19991217)

le 30 septembre, les 5, 14 et 28 octobre ainsi que le 11 novembre 1999, a examiné les engagements financiers du ministère de la Famille et de l'Enfance pour les mois d'avril 1996 à mars 1997, du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, pour les mois d'avril 1997 à mars 1999, du ministère de la Santé et des Services sociaux, pour les mois d'avril 1996 à mars 1999, du ministère des Ressources naturelles, pour les mois d'avril 1997 à mars 1998, et du ministère de la Sécurité publique pour les mois d'avril 1998 à mars 1999. La Commission a également tenu des séances de travail préparatoire les 30 septembre, 26 octobre et 9 novembre 1999.

(Dépôt n° 876-19991217)

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 16 décembre 1999, a entendu les intéressés et étudié en détail les projets de loi d'intérêt privé :

n° 223 Loi autorisant Financière Banque Nationale Corp. à continuer son existence en vertu de la Partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec. Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 877-19991217)

Le rapport est adopté.

n° 224 Loi concernant les fonds FÉRIQUE. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 878-19991217)

Le rapport est adopté.

M. Bertrand (Charlevoix), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui, le 16 décembre 1999, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

17 décembre 1999

n° 226 Loi concernant Agropur, Coopérative agro-alimentaire. Rapporté avec un amendement.

(Dépôt n° 879-19991217)

Le rapport est adopté.

Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 16 décembre 1999, a étudié en détail le projet de loi :

n° 79 Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 880-19991217)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 700 parents et supporteurs de l'école primaire «Princess Elizabeth» de Magog, concernant le financement de l'éducation.

(Dépôt n° 881-19991217)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, Mme Normandeau (Bonaventure) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 501 citoyens et citoyennes du comté de Bonaventure, concernant le rôle et la mission d'Emploi-Québec.

(Dépôt n° 882-19991217)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

17 décembre 1999

Motions sans préavis

M. Lamoureux (Anjou) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite la kayakiste Caroline Brunet qui a remporté le prix Lou Marsh remis à l'athlète de l'année au Canada.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite le Cégep de La Pocatière pour s'être classé, pour une troisième année consécutive, au premier rang des 48 Cégeps du Québec pour la réussite de ses élèves.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Vallières (Richmond) présente une motion concernant une consultation publique élargie sur la gestion et l'administration d'Emploi-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. le Président donne les avis suivants :

- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin de préparer les auditions des dirigeants des universités sur leurs rapports annuels 1997-1998;
- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

17 décembre 1999

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Chevrette, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 89, Loi modifiant la Loi sur les transports en matière de camionnage en vrac, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 89 est adopté.

Mme Lemieux, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 67, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de disparités de traitement, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 62 en annexe)

Pour: **64** Contre: **39** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 67 est adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, la séance se poursuit au-delà de 13 heures.

17 décembre 1999

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat sur le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et d'autres dispositions législatives.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 83 est adopté.

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le projet de loi n° 95, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, Mme Harel propose que le projet de loi n° 95 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'elle indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

L'amendement de Mme Harel au projet de loi n° 95 est étudié et adopté en commission plénière.

17 décembre 1999

Le projet de loi n° 95, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 95.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 95 est adopté.

M. Bégin, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 3, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 3 est adopté.

Adoption du principe

M. Bégin, ministre de l'Environnement, propose que le principe du projet de loi n° 62, Loi portant délimitation de la ligne des hautes eaux du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 62 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 62 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission plénière.

Commission plénière

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 62, Loi portant délimitation de la ligne des hautes eaux du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré.

17 décembre 1999

Le projet de loi n° 62 est étudié et amendé en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Bégin, ministre de l'Environnement, propose que le projet de loi n° 62, Loi portant délimitation de la ligne des hautes eaux du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 62 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 79, Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, Mme Lemieux, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 79, Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 79 est adopté.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

17 décembre 1999

M. Paré (Lotbinière) au nom de M. Bertrand (Charlevoix) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 220, Loi concernant la Municipalité de Saint-Joachim, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 220 est adopté.

Adoption

M. Paré (Lotbinière) au nom de M. Bertrand (Charlevoix) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 220, Loi concernant la Municipalité de Saint-Joachim, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 220 est adopté.

Adoption du principe

M. Paré (Lotbinière) au nom de Mme Leduc (Mille-Îles) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 221, Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 221 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Paré (Lotbinière) au nom de Mme Leduc (Mille-Îles) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 221, Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 221 est adopté.

Adoption du principe

17 décembre 1999

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Paré (Lotbinière) au nom de M. Beaulne (Marguerite-D'Youville) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 223, Loi autorisant Financière Banque Nationale Corp. à continuer son existence en vertu de la Partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 223 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Paré (Lotbinière) au nom de M. Beaulne (Marguerite-D'Youville) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 223, Loi autorisant Financière Banque Nationale Corp. à continuer son existence en vertu de la Partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 223 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Vallières (Richmond) au nom de M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 224, Loi concernant les fonds FÉRIQUE, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 224 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Vallières (Richmond) au nom de M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 224, Loi concernant les fonds FÉRIQUE, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 224 est adopté.

17 décembre 1999

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 237 et 268 du Règlement, M. Paré (Lotbinière) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 226, Loi concernant Agropur, Coopérative agro-alimentaire, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 226 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Paré (Lotbinière) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 226, Loi concernant Agropur, Coopérative agro-alimentaire, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 226 est adopté.

À 14 h 33, sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 14 mars 2000, à 14 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 17 décembre 1999, à 12 h 50, à Sainte-Foy, en présence de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 89 Loi modifiant la Loi sur les transports en matière de camionnage en vrac.

17 décembre 1999

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

17 décembre 1999

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Lemieux, ministre du Travail, proposant l'adoption du projet de loi n° 67 :

(Vote n° 62)

POUR - 64

Arseneau	Brassard	Geoffrion	Morin
Barbeau	Caron	Goupil	Paquin
Baril	Carrier-Perreault	Harel	Paré
<i>(Berthier)</i>	Charest	Jolivet	Payne
Baril	<i>(Rimouski)</i>	Julien	Pelletier
<i>(Arthabaska)</i>	Cliche	Jutras	<i>(Abitibi-Est)</i>
Beaulne	Côté	Kieffer	Perreault
Beaumier	<i>(Dubuc)</i>	Labbé	Rioux
Bégin	Côté	Lachance	Robert
Bergeron	<i>(La Peltrie)</i>	Landry	Rochon
Bertrand	Cousineau	Laprise	Signori
<i>(Portneuf)</i>	Désilets	Leduc	Simard
Bertrand	Deslières	Legault	<i>(Richelieu)</i>
<i>(Charlevoix)</i>	Dion	Lelièvre	Simard
Blanchet	Dionne-Marsolais	Lemieux	<i>(Montmorency)</i>
Boisclair	Doyer	Létourneau	St-André
Bouchard	Duguay	Maltais	Vermette
Boulerice	Gagnon	Marois	
Boulianne	Gendron	Ménard	

CONTRE - 39

Beauchamp	Delisle	Lamoureux	Paradis
Béchar	Després	Lamquin-Éthier	Poulin
Bélanger	Dupuis	Leblanc	Sirros
Bergman	Fournier	Loiselle	Tranchemontagne
Bordeleau	Gagnon-Tremblay	Maciocia	Vallières
Brodeur	Gautrin	MacMillan	Whissell
Chagnon	Gauvin	Marcoux	Williams
Charest	Gobé	Marsan	
<i>(Sherbrooke)</i>	Houda-Pepin	Mulcair	
Cholette	Jérôme-Forget	Normandeau	
Cusano	Kelley	Ouimet	